

Pauvreté infantile : la parole donnée aux enfants



CC IsaKarakus / Pixabay

Si souvent adulée à l'étranger pour sa richesse, la Suisse compte parmi ses plus jeunes citoyens 360'000 enfants et adolescents en situation de pauvreté ou à risque de le devenir. Une étude s'est penchée sur ce phénomène.

Par **Marine Coullery**, travail de master au Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève, Sion

En 2018, l'étude annuelle Global Wealth Report menée par Crédit Suisse rapporte que les Suisses, en totalisant une fortune individuelle moyenne supérieure à un demi-million de francs, sont les plus riches du monde (Crédit Suisse, 2018). Toutefois, une réalité tout autre côtoie cette existence privilégiée : quelque 615'000 personnes vivent dans la pauvreté en Suisse et 14.7% de la population, soit 1.2 million de personnes, est à risque de le devenir (Caritas Suisse, 2018). Les effets causés par la précarité sont universellement reconnus : atteinte à la santé, péjoration de la vie sociale ou encore altération du bien-être physique et psychique. Les enfants concernés subissent quant à eux un préjudice supplémentaire au sens où la pauvreté nuit potentiellement à leur développement intellectuel, social, physique ou encore psychique.

Une stratégie politique sans consultation

Si cette réalité a longtemps été placée sous silence, la prévention et la lutte contre la pauvreté sont à présent intégrées à l'agenda politique. A l'instar de la Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté (2006), des mesures sont envisagées pour répondre à ce défi. La jeune génération n'est pourtant pas consultée lors de l'élaboration de ces mesures. A l'heure actuelle, les recommandations émises par les politiques se limitent à optimiser et développer des solutions qui visent l'amélioration de la future vie d'adulte de la jeune génération. A contrario, mon travail [\[1\]](#) a consisté à mettre en lumière l'implication de la pauvreté pour les enfants qui la vivent au quotidien en s'intéressant à la jouissance qu'ils ont de leurs droits. En d'autres termes, il s'agit d'interroger l'adéquation des mesures actuelles en tenant compte du point de vue des enfants et des adolescents.

Dans le but de récolter une opinion plurielle et variée, l'étude s'est basée sur trois méthodes de recherche distinctes.

Comment citer cet article ?

Marine Coullery, «Pauvreté infantile : la parole donnée aux enfants», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 7 octobre 2019, <https://www.reiso.org/document/5022>

Premièrement, un questionnaire électronique a été soumis à une vingtaine de professionnel·le·s exerçant auprès des jeunes (enseignant·e, assistant·e social·e, sociologue, professeur·e, etc.). Une enquête quantitative a également été menée dans un établissement scolaire du secondaire I dans le canton de Berne où cent-vingt-trois adolescents entre 13 et 16 ans ont pris part à la recherche. Trois entretiens individuels avec des enfants et un parent en situation de pauvreté ont finalement constitué le troisième et dernier outil méthodologique. Trois axes ont été définis pour structurer la mise en commun ainsi que l'analyse des résultats, à savoir : la priorisation des droits de l'enfant, la concrétisation des droits en domaines de vie et la définition de la pauvreté.

Diverses façons de hiérarchiser les droits

Il est tout d'abord à relever que 87% des sondés – adultes, enfants et adolescents confondus – avaient connaissance de la Convention relative aux droits de l'enfant (ci-après CDE, qui fête ses trente ans cette année) et de son contenu avant de prendre part à la recherche.

Lorsque les acteurs professionnels sont interrogés quant au droit qu'ils estiment être le plus important, ils mentionnent majoritairement le droit à un niveau de vie suffisant (art. 27 CDE) et le droit à la participation (art. 12 CDE). Ces deux droits se situent loin derrière ceux plébiscités par les adolescents, à savoir le droit à l'éducation (art. 28 et 29 CDE) et le droit au logement (pas d'articles de la CDE directement consacrés).

Il apparaît ainsi que les préoccupations individuelles identifiées par les enfants et les adolescents diffèrent de celles des adultes. Cette dissension entre les opinions exprimées argumente en faveur de l'adoption d'une approche centrée sur l'enfant.

Une approche par les domaines de vie

Concrétiser les droits de l'enfant en dix domaines de vie [\[2\]](#) comporte plusieurs avantages. Cette démarche offre l'opportunité de décliner et nuancer les droits en fonction des contextes (par exemple le droit à la participation au travers des parlements de jeunes mais également des activités entre pairs). L'aspect abstrait inhérent à la notion de droit est en outre minimisé. Dans un premier temps, les enfants et les adolescents sondés sont invités à classer les domaines en fonction de l'intérêt qu'ils leur portent. Le logement, la scolarité et l'alimentation sont majoritairement mentionnés. Ce classement corrobore par ailleurs la priorisation des droits auparavant décrite.

Lorsqu'il est question de classer les domaines de vie en fonction de l'influence que la pauvreté peut y exercer, ce sont à nouveau les mêmes domaines qui sont retenus. Il est encore à noter que certains champs, à l'instar du soutien mutuel en famille, récoltent les faveurs de la jeune génération tout en n'étant, selon elle, pas (ou peu) impactés dans un contexte de pauvreté. Un tel constat permet de rappeler l'importance de la famille en qualité de facteur de protection. Outre ces ressources, les ressources extrafamiliales sont primordiales. Dans ce sens, le lien social créé avec les pairs permet l'instauration d'un sentiment d'appartenance au groupe ainsi que le développement d'un réseau extrafamilial. Ces éléments tendent à augmenter les opportunités de socialisation. Etendre les offres d'accueil (notamment extrascolaires) favorise également l'accroissement de ces opportunités. A ce titre, Holz (2007) constate que les facteurs de protection tendent à augmenter les chances de surmonter les difficultés liées à une situation précaire et donc à limiter les conséquences négatives de la pauvreté.

Ainsi, concentrer une partie des ressources à ces agents familiaux et extra-familiaux implique de reconnaître l'enfant en tant qu'acteur compétent et capable de développer des mécanismes individuels. Ces mêmes mécanismes sont autant d'aptitudes nécessaires pour s'extraire de la pauvreté et, de cette manière, éviter l'effet de spirale négative.

Identifier l'enfant en tant qu'expert nécessite d'adopter une approche ascendante de type bottom-up. Dans une telle

perspective, c'est l'enfant ou l'adolescent concerné par la situation de pauvreté qui est compétent pour délivrer des informations indispensables à une compréhension globale du phénomène. Les éléments ainsi dégagés sont cruciaux pour déterminer les implications de la pauvreté sur leur réalité actuelle d'enfant ou d'adolescent.

Les effets de la stigmatisation

L'étude menée tend à démontrer que le postulat qui affirme que la pauvreté infantile se limite à la seule absence de ressources financières n'est pas valable. En effet, bon nombre d'enfants en situation de pauvreté sont victimes de stigmatisation due à leurs conditions de vie et à leur statut. La mise à l'écart peut empêcher la réalisation d'opportunités propices notamment à la création de liens sociaux ou au développement du réseau extrafamilial. Le décalage ainsi observé avec le mode de vie ordinaire de leurs pairs représente une forme non-négligeable d'éviction de la participation sociale.

Les résultats de l'enquête menée auprès de la jeune génération confirment également l'importance d'une contextualisation de la pauvreté. Autrement dit, la manière de concevoir le phénomène doit être rapportée au contexte dans lequel il s'inscrit. Si les enjeux de participation à des parlements de jeunes sont majoritairement mentionnés par les jeunes originaires de zones urbaines, tel n'est pas le cas pour leurs pairs de régions rurales. En fonction des réalités qui diffèrent, l'approche et les réponses à apporter se doivent d'être individualisées et adaptées.

Tout au long de cette recherche, l'importance de donner la parole aux enfants a été soulignée et l'est encore aujourd'hui. Inviter la jeune génération à exprimer son opinion sur toute question l'intéressant revient à garantir l'exercice d'un droit fondamental : le droit de l'enfant d'être entendu, l'un des quatre principes généraux de la CDE.

En définitive, l'objectif premier de ce travail a résidé dans l'octroi d'une visibilité nouvelle et accrue à la pauvreté infantile en Suisse ainsi que dans une compréhension globale du phénomène. Les observations qui en découlent attestent qu'il est essentiel de prendre conscience de cette réalité car agir aujourd'hui contre la pauvreté infantile revient à limiter la pauvreté des adultes de demain.

Références

- Caritas Suisse. (2018). Pour une lutte efficace contre la pauvreté en Suisse. Prise de position. Lucerne. [En ligne](#)
- Conseil fédéral. (2010). Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté. Berne : OFAS.
- Crédit Suisse. (2018). Global Wealth Report 2018. Zurich : Research Institute. [En ligne](#)
- Holz, G. (2007). Pauvreté des enfants en Allemagne : moyens de prévention. In Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), Jeune et pauvre : un tabou à briser ! (pp. 23-34). Berne : CFEJ.

[1] Coullery, M. (2019). Grandir « pauvre » dans un pays riche : Regards sur la pauvreté infantile en Suisse. Travail de Master, dirigé par Prof. Philip Jaffé, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), 74 pages. CIDE Université de Genève - Sion, Suisse. Disponible [en format pdf](#)

[2] Les dix domaines de vie retenus sont les suivants : loisirs et hobbies individuels, vacances en famille, logement, espace personnel, alimentation saine et équilibrée, camps et activités extrascolaires organisées, scolarité et formation, activités avec le cercle d'amis, écoute et entente mutuelle en famille, parlement et conseils de jeunes.